

Nous nous heurtons ici en partie à la question de compétence que le député connaît bien. Je ne veux pas dire qu'il n'y ait pas de véritables difficultés à surmonter dans la région de Terre-Neuve où la compétence se divise entre les télécommunications du CN et la province.

Par exemple, il y a quelques mois seulement, une base américaine située dans le nord de Terre-Neuve a fermé avec très peu de préavis, et le réseau téléphonique de ce secteur risquait de disparaître. Bien que le ministère des Communications n'ait pas de programme précis, avec les crédits de subventions dont il disposait, il a réussi à trouver \$50,000 pour aider la région à titre d'urgence, ce qui a permis d'assurer la continuité du service dans ce secteur.

Il y a à Terre-Neuve d'autres programmes de ce genre en cours. Les réseaux téléphoniques sont extrêmement onéreux, surtout lorsqu'il s'agit des lignes de l'interurbain.

Bien entendu, je ne peux répondre aux critiques du député concernant Radio-Canada, organisme qui relève de la compétence du secrétaire d'État (M. Faulkner).

Je tiens à faire remarquer que la Commission canadienne des transports, il y a une semaine environ, a ordonné la réduction du taux appliqué par B.C. Telephone.

L'ajournement

Personnellement, en tant que député, cette décision m'a réconforté, et je suivrai avec intérêt l'évolution de la situation entre Bell Telephone et la CTC, en assistant aux audiences.

Je sais que, lorsque le député a essayé de téléphoner d'Ottawa à sa circonscription, il a eu certaines difficultés à obtenir la communication.

En conclusion, je voudrais simplement faire remarquer que, en partie par suite de l'usage que l'Agence des télécommunications du gouvernement fait du réseau téléphonique, le réseau interurbain de la région d'Ottawa a presque atteint ces derniers mois sa capacité maximum. La compagnie de téléphone s'occupe actuellement d'installer des réseaux supplémentaires pour remédier à cette situation, et lorsque le travail sera terminé, on pourra encore pendant quelque temps bénéficier d'une marge de sécurité suffisante. Et j'espère sincèrement que le député s'en trouvera bien et qu'il pourra mieux communiquer avec ses mandants.

M. l'Orateur adjoint: La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 17).